

Dans ma ville

Maison de santé, Espaces France Services,  
création d'une boulangerie... on vous dit tout !

L'info qui ne fait pas de mal

Les petites actualités de la commune :  
inscription scolaire 2025/2026, les commerces  
itinérants sur la commune, recensement...



# L'actualité du Val

BULLETIN MUNICIPAL  
DE VAL-DE-COGNAC

CHERVES-RICHEMONT / SAINT-SULPICE-DE-COGNAC  
2EME TRIMESTRE 2025

## DOSSIER TOUT SAVOIR SUR LE BUDGET 2025





# Retour en images



Commémoration du 08 mai 1945

## Sommaire

- p.2** Retour en images
- p.3** Le mot du Maire
- p.4-6** Dossier  
Tout savoir sur le budget 2025
- p.7-10** Dans ma ville  
Où en sont les travaux de la commune ? On vous dit tout !
- p.11-15** L'info qui ne fait pas de mal
- p.16-17** L'agenda de la commune
- p.18-19** Les coups de cœur de la médiathèque
- p.20** Les numéros utiles



Célébration des 100 ans de Madame MASSON



Repas des ainés 2025

### Directeurs de la publication

Jean-Marc GIRARDEAU  
Jean-Luc MEUNIER

### Rédaction - Composition

Jean-Marc GIRARDEAU, Jean-Luc MEUNIER, Pascale HERBRETEAU, Jean-Pierre LAMBERT, Lionel GARRAUD, Christiane JAULIN, Bruno LANAUD, Patrick AUDEBERT, Chantal BELLICAUD, Bruno TOFFANO, Lucile ASIEN

### Crédit photos

Commune Val-de-Cognac, Jean-Pierre LAMBERT, Pierre BARRETEAU, Jean-Luc MEUNIER, Jean-François MOUILLAC, Lucile ASIEN

### Maquette

Lucile ASIEN

### Impression

MILLEO Imprimerie, 17 rue de bellefonds 16100 COGNAC  
05 45 32 10 94 - contact@milleo.fr

### COMMUNE DE VAL-DE-COGNAC

2 place du Champ de Foire  
CS 20009 VAL-DE-COGNAC  
16121 COGNAC CEDEX  
05 45 83 25 69

Tirage 2000 exemplaires



Fraise d'Orlut 2025



# Le mot du Maire

JEAN-MARC GIRARDEAU

Chers vous tous,

Ce bulletin municipal va nous permettre de faire le point ensemble des faits marquants de ce début d'année.

Tout d'abord, le processus budgétaire est achevé et il est important de constater que le Conseil municipal l'a voté à l'unanimité. Il est le signe d'une cohérence entre la réalisation de nos engagements et la possibilité de saisir la moindre opportunité pour améliorer notre cadre de vie, tant dans notre confort au quotidien qu'en termes de nécessité et d'agrément.

Ainsi, la maîtrise budgétaire nous permet d'être sûrs de ne pas avoir besoin d'augmenter les impôts et ce, pour plusieurs années, malgré une information récemment reçue précisant une perte de 33 800€ pour la commune en 2025 sur la taxe foncière sur le non bâti suite à un rehaussement de l'abattement d'exonération. Cette constante est dû à une planification des dépenses en lien avec le soutien des services de l'État et d'une réduction constante des charges de la commune, c'est-à-dire une augmentation de nos ressources en même temps que des mesures d'économies.

Il n'y a donc aucun hasard si nous pouvons investir massivement pour la voirie tout en soutenant de plus en plus le tissu associatif qui assure le dynamisme de la commune ; préparer également l'avenir par des investissements constants dans le système de santé, celui de la sécurité publique et des services de l'État qui s'implantent au cœur de la cité.

A titre d'exemple, la Maison France Services est de plus en plus sollicitée et en 2026, elle sera implantée dans de nouveaux locaux administratifs, plus grands, disposant d'un accès facilité par un parking dédié.

Concernant les nouveaux équipements majeurs de la commune, la traversée de Richemont est achevée, avec du retard dû en partie à l'obligation de refaire à neuf le réseau d'eau potable, ce qui n'était pas prévu. La sécurité a été optimisée, de même que l'embellissement.

La maison de santé, réalisation majeure, sera achevée avec plus d'un mois d'avance, extrêmement moderne et confortable elle s'intègrera dans un ensemble urbain rénové et repensé, prélude d'une rénovation complète du quartier, plus de 50 places de parking seront créées et le cheminement piéton sera privilégié.

Toujours au sujet de la santé, nous avons acheté l'actuelle maison médicale pour la transformer partiellement en centre dentaire, une des préoccupations majeures de vous tous. Il s'agira d'un investissement très important avec l'objectif d'être prêts avec de nouveaux praticiens fin 2027, quand notre actuelle dentiste, Madame Chopin, prendra une retraite bien méritée.

Quant au futur développement urbain et routier, avant la fin de l'année nous présenterons les plans de rénovation complète de l'avenue des Chaudrolles et de certaines voies adjacentes, terminant ainsi la complète traversée Est/Ouest de la commune. Les travaux débuteront l'an prochain.

Enfin, je tenais à conclure ce message par l'évocation d'une formidable réussite de notre tissu associatif. Le trail de la Folle Blanche a cette année rassemblé plus de 1 000 participants en progression de 30%. Soyons fiers d'eux, bénévoles et licenciés, ils sont formidables et la commune continuera à les soutenir le plus possible. Ils sont exemplaires dans ce que doit globalement être notre cadre de vie : dynamique, attractif et témoignant de notre désir de vivre ensemble harmonieusement, toutes générations confondues.

JEAN-MARC GIRARDEAU

# Dossier

## MAÎTRISE, ÉQUITÉ, AMBITION : LE BUDGET 2025 EN RÉSUMÉ

Le budget d'une collectivité locale, comme celui de notre commune, se compose de deux grandes sections : **le fonctionnement et l'investissement**. Le budget de fonctionnement regroupe les dépenses courantes nécessaires à la vie quotidienne de la commune, comme les salaires des agents municipaux, l'entretien des bâtiments publics ou encore les charges liées aux services à la population. À l'inverse, la section d'investissement concerne les projets à plus long terme : construction, rénovation, acquisition de matériel, développement des infrastructures, etc.

**Pour l'année 2025, la commune a fait le choix de la stabilité et de la responsabilité.** Les dépenses réelles de fonctionnement sont maintenues afin de garantir la qualité des services existants, sans augmentation des impôts locaux. L'excédent budgétaire dégagé sera intégralement réinvesti dans des projets structurants. Cette démarche permet de renforcer et moderniser les services communaux, tout en respectant une gestion rigoureuse qui n'alourdit pas la charge fiscale des habitants ni la gestion budgétaire de la commune.

Fait notable, ce budget a été voté à l'unanimité par le conseil municipal lors de la séance du 8 avril dernier, illustrant un consensus fort autour des orientations proposées. **Il convient également de souligner que ce programme d'investissement est porté sans recours à l'emprunt, ce qui témoigne de la solidité financière de la commune et de son engagement à ne pas alourdir son endettement.**

### Le budget de fonctionnement : des dépenses maîtrisées et des recettes en hausse

En 2025, la commune poursuit une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement, tout en assurant la continuité et la qualité des services rendus à la population.

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 3,3 millions d'euros, contre 3,5 millions d'euros en 2024, marquant une baisse significative.** Parmi ces dépenses, les charges de personnel représentent 1,8 million d'euros, soit 53 % du total, illustrant le poids important mais indispensable de cette enveloppe dans le bon fonctionnement des services communaux.

Côté recettes, on observe une dynamique plutôt favorable. Les dotations de l'État connaissent une hausse sensible pour atteindre 1,6 million d'euros, renforçant la capacité de la commune à maintenir son niveau de service sans avoir recours à une pression fiscale supplémentaire. En parallèle, les ressources liées à la fiscalité connaissent une légère baisse, malgré l'augmentation nationale des bases locatives (+1,7 %), du fait du maintien des taux de fiscalité locale votés en 2024.



Grâce à cette combinaison de dépenses contenues et de recettes dynamiques, le budget total de fonctionnement atteint 6 096 999 €, franchissant pour la première fois le cap symbolique des 6 millions d'euros. Ce niveau record témoigne de la solidité financière de la commune, tout en garantissant la stabilité des services.



La taxe foncière sur le bâti (TFB) s'élève à 42,90%, la taxe foncière sur le non bâti (TF) à 51,31% et la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et logements vacants) s'élève quant à elle à 8,77%.

### Une section d'investissement ambitieuse et équilibrée

Pour l'année 2025, la commune affiche une volonté claire de poursuivre le développement de ses équipements et services, tout en maintenant une gestion budgétaire saine.

**Le budget d'investissement s'élève à 5 085 545 €, comprenant notamment un reste à réaliser de 460 000 € déjà budgétisé, ainsi qu'une affectation des résultats de l'exercice 2024 à hauteur de 820 000 €.** Cette stratégie permet de financer des projets structurants sans déséquilibrer les finances communales.

Au-delà des opérations prévues pour l'année en cours, la commune inscrit ses choix budgétaires dans une vision pluriannuelle. **La période 2025-2029 fera l'objet d'une programmation structurée des investissements, permettant d'anticiper les besoins, de hiérarchiser les priorités et d'étalement les dépenses dans le temps en fonction des capacités financières de la collectivité.**

Cette approche permet de garantir la cohérence et la soutenabilité des projets à moyen terme, qu'il s'agisse de réhabilitations d'équipements, de modernisation des infrastructures ou de nouveaux aménagements au service de la population. Elle assure également une meilleure visibilité pour le pilotage budgétaire, tout en laissant la possibilité d'adapter les programmations en fonction de l'évolution des contextes réglementaires, techniques ou financiers.

Grâce à cette gestion pluriannuelle, la commune entend concilier ambition et prudence, en assurant le développement du territoire dans un cadre budgétaire maîtrisé et sans recours systématique à l'endettement.



**Le budget d'investissement permettra de concrétiser plusieurs projets porteurs pour le territoire :**

**Voirie** - 1 800 000€, c'est le coût total prévu à la réfection du réseau routier de la commune. Ce budget est réparti sur 5 années, jusqu'en 2029, avec une première phase de travaux pour 2025 de 600 000€.

**Aménagement des Chaudrolles** - Cette fois, ce sont 1 195 000€ qui vont être investis sur les 3 prochaines années pour aménager le quartier des Chaudrolles avec un début de chantier prévu pour 2026.

**Création d'une gendarmerie** - C'est un projet de grande envergure qui est lancé : la création d'une gendarmerie sur notre commune, rue des capucines (commune historique de Cherves-Richemont). Au total ce sont 1 905 000€ qui seront investis avec un début de chantier prévu pour 2026.

**Abords et aménagement urbain** - Vous n'avez pas pu rater l'information : la boulangerie et la maison médicale sont sorties de terre. Un aménagement urbain aux abords de ces bâtiments est prévu dès cette année, afin de rendre l'ensemble attractif et pratique à la circulation. Coût de l'opération : 1 086 100€.

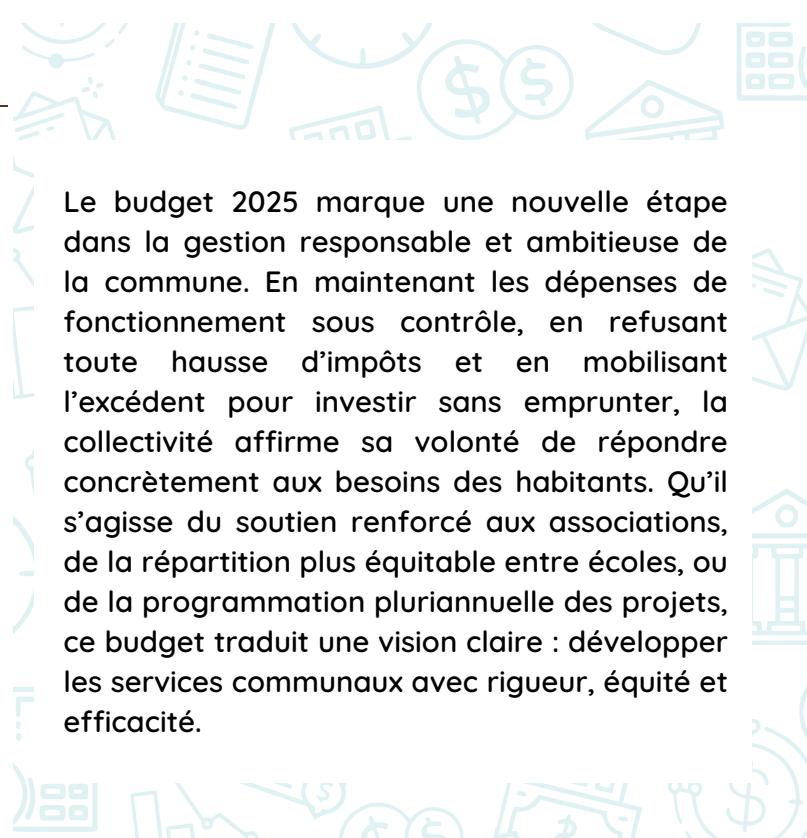
**Restauration énergétique des bâtiments communaux** - Afin de s'aligner sur les normes de l'État concernant les consommations énergétiques des bâtiments, la commune va restaurer une partie de ses locaux pour un montant total de 650 000€ et ce, entre 2026 et 2029.

### Des subventions renforcées pour le tissu associatif et les écoles

La commune confirme en 2025 son soutien actif au tissu associatif local et aux établissements scolaires, en augmentant le montant global des subventions attribuées. **Cette année, 22 110 € sont répartis entre les 27 associations locales et l'ADMR, contre 21 460 € en 2024, témoignant d'une volonté de valoriser l'engagement bénévole et le dynamisme des structures locales.**

**Les subventions aux écoles connaissent également une nette progression. Elles atteignent 78 842 € en 2025, contre 65 365 € l'année précédente**, permettant un meilleur accompagnement des projets pédagogiques et des besoins matériels. À cela s'ajoute une réserve de 2 390 €, portant le **montant total des subventions à 103 342 €**.

Il est à noter qu'une nouvelle règle de répartition entre les 4 écoles de la commune a été instaurée cette année : désormais, chaque école de la commune reçoit une subvention identique de 50 € par enfant scolarisé. Cette évolution met fin aux écarts de traitement entre les écoles et garantit une équité entre les établissements scolaires suite à la fusion des deux communes historiques de Saint-Sulpice-de-Cognac et Cherves-Richemont.



**Le budget 2025 marque une nouvelle étape dans la gestion responsable et ambitieuse de la commune. En maintenant les dépenses de fonctionnement sous contrôle, en refusant toute hausse d'impôts et en mobilisant l'excédent pour investir sans emprunter, la collectivité affirme sa volonté de répondre concrètement aux besoins des habitants. Qu'il s'agisse du soutien renforcé aux associations, de la répartition plus équitable entre écoles, ou de la programmation pluriannuelle des projets, ce budget traduit une vision claire : développer les services communaux avec rigueur, équité et efficacité.**

## RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'exercice écoulé et constate les résultats comptables. Il comprend 2 sections : celle de fonctionnement et celle d'investissement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

#### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Charges à caractère général : 995 312€
- Charges de personnel : 1 670 098€
- Versement au fonds de péréquation : 26 120€
- Indemnités des élus : 136 904€
- Intérêt de la dette : 76 612€
- Subventions versées aux associations (école y compris) et au CCAS : 114 711€
- Autres charges de gestion courante (participations aux organismes...) : 45 453€
- Amortissements : 160 329€
- Charges exceptionnelles : 197 899€

> **Total des dépenses réelles : 3 423 448€**



#### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Divers : 130 506€
- Produits des services publics (cantine, garderies, alsh...) : 225 978€
- Impôts directs : 1 679 778€
- Dotation de compensation communautaire : 613 895€
- Compensation état de l'exonération des taxes foncières : 1 119 371€
- Dotations diverses : 491 111€
- Revenus des immeubles : 122 721€
- Produits exceptionnels : 67 221€

> **Total des recettes réelles : 4 450 581€**



### SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

#### LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Le remboursement du capital emprunté : 170 110€
- Les frais d'études et de maîtrise d'œuvre : 60 014€
- Les acquisitions : 383 747€
- Les travaux dans les bâtiments communaux : 334 386€
- Les travaux de voirie : 527 772€

> **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 476 029€**

#### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Fonds de compensation TVA : 248 480€
- Taxe d'aménagement : 152 112€
- Subventions : 77 305€
- Recettes d'ordre : 745 821€
- Cessions : 160 328€
- Divers : 32 381€

> **Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 416 428€**

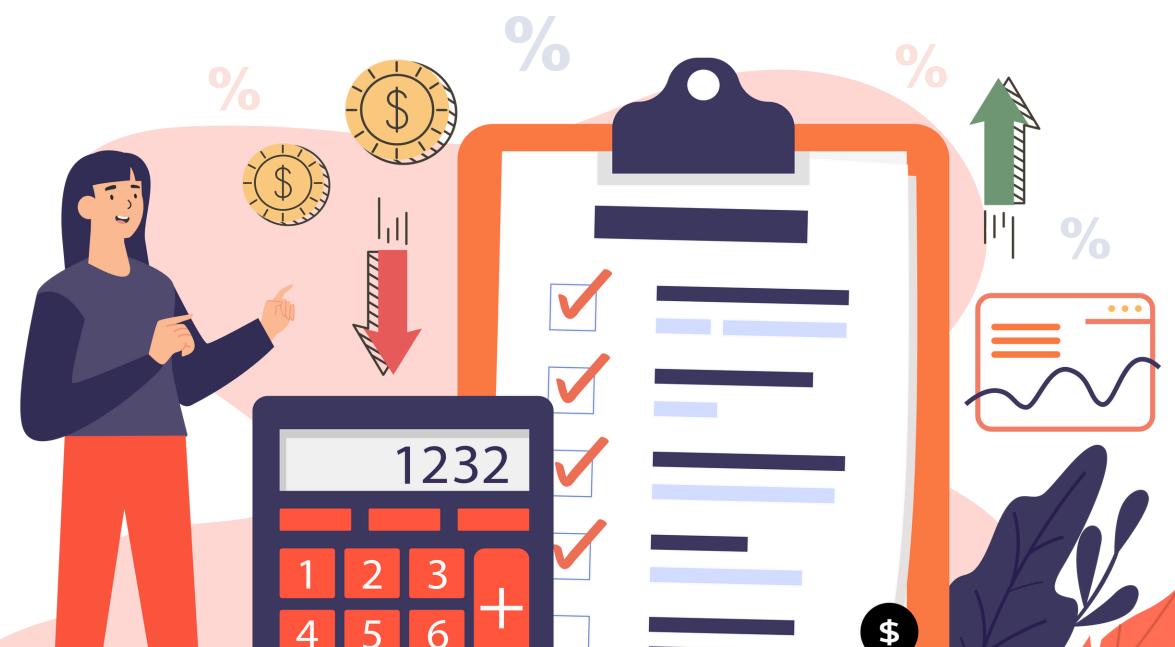


### LES TAUX D'IMPOSITION 2024

Foncier non bâti : 51,31%

Foncier bâti : 42,90%

Taxe d'habitation : 8,77%



# Dans ma ville

## LES NOUVEAUTÉS DE LA COMMUNE



### Secteur Richemont

#### AVEC REGRETS, AMADOM C'EST TERMINÉ

“L’association AMADOM (Association de Maintien et d’Aide à Domicile) qui avait ouvert ses portes en 2021 à Richemont va fermer ses portes le 30 juin 2025. Nous ne pouvons pas faire face au cahier des charges que nous impose la réforme des SAAD (Service d’Aide et d’Accompagnement à Domicile) initiée par le gouvernement. Nous sommes donc contraints de mettre un terme à notre activité d’aide à la personne. Nous sommes d’autant plus meurtris que l’association était toujours en phase de progression. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont soutenus, la commune de Val-de-Cognac, tous les usagers chez qui nous sommes intervenus et qui nous ont fait confiance. Nous avons une pensée particulière pour tous les salariés de l’association qui ont su porter nos valeurs et qui ont effectué un travail remarquable tout au long de notre aventure.”

Pour le bureau d’AMADOM  
Le président  
Bruno TOFFANO



### COMMERCES AMBULANTS ET FOOD TRUCKS.. DE QUOI VOUS RÉGALER TOUTE L’ANNÉE !

Vous les avez sûrement déjà aperçus ou vous êtes peut-être même des clients fidèles : de nombreux commerces ambulants sont présents sur notre commune tout au long de la semaine et de l’année, de quoi faire plaisir à vos papilles. Afin de vous y retrouvez, voici un petit récap’ des commerces et foodtrucks présents sur les deux communes historiques :

#### Cherves-Richemont - Place de Chez Théré

##### Lundi soir - Toute l’année - Les saveurs du 974 By’Rosy

Vous sortez d’une longue réunion et vous ne savez pas quoi cuisiner ce soir ? Les Saveurs du 974 By’Rosy vous proposent un voyage rapide et efficace à La Réunion. Découvrez des plats à emporter typiques de l’Île de la Réunion. Au menu : rougail saucisse, poulet frit, cary de poulet... de quoi satisfaire les papilles de chacun !

Aux Saveurs du 974 By’Rosy

##### Jeudi matin - Toute l’année - Boucherie de Migron

Les envies de barbecues reviennent avec le soleil. Sébastien Moreau, boucher charcutier à Migron a ce qu’il vous faut pour vos repas estivaux (et pour les autres saisons aussi !)

Boucherie de Migron

##### Jeudi soir - Toute l’année - Poulet rôti et pommes de terre

Le poulet rôti, ce n’est pas que le dimanche devant Walker, Texas Rangers ! Eric Barboteau vous propose des poulets rôtis à la broche accompagnés de pommes de terre tous les jeudis soir.

##### Vendredi après-midi - A partir de juin 2025 - GK Bien Manger

Une envie de charcuterie ou d’un plat fait maison pour finir la semaine ? Dès le mois de juin, Gérald Micheau et Karine Duge vous donne rendez-vous à leur camion !

##### Samedi soir - Toute l’année - Au p’tit creux

Vous avez prévu une soirée entre copains ou en famille ? Ou vous ne savez pas quoi cuisiner ? Commandez une pizza et profitez de votre samedi soir.

##### Saint-Sulpice de Cognac - Rue des commerces

##### Les lundis soir des semaines impaires - Pot’o Burger

Pour vous réconfortez du début de semaine, Pot’o Burger vous proposera dès le mois de juin des burgers que vous pouvez personnaliser à votre guise. On vous donne rendez-vous sur place ?

Pot’o Burger



#### Jeudi soir - Toute l'année - Nomazza

Dès le mois de juin, vous pourrez commander vos pizzas ou vos puccias sur la commune historique de Saint-Sulpice-de-Cognac. Parfait pour faire un petit voyage en Italie, sans bouger de chez soi.

Nomazza

#### MEDECINS GÉNÉRALISTES : DU CHANGEMENT DANS L'ORGANISATION

Depuis début avril 2025, certains changements ont eu lieu au cabinet médical du bourg de Cherves tant au niveau de la prise de rendez-vous que du lieu de consultation.

La prise de rendez-vous auprès des médecins généralistes peut se faire de façon numérique via le site internet :

<https://www.cabinetmedical-chervesrichemont.fr/>

Pour prendre rendez-vous, il vous faudra créer un compte et fournir quelques informations (Nom, Prénom, mail, téléphone...). Des créneaux vous seront proposés, vous pourrez choisir celui qui vous convient le mieux. Une fois votre rendez-vous pris, un SMS de confirmation vous sera envoyé.

Et pour ceux qui sont plus à l'aise avec un téléphone, la prise de rendez-vous téléphonique est toujours possible.

#### Vendredi matin - Toute l'année - Boucherie de Migrion

Le vendredi, c'est à Saint-Sulpice de Cognac que Sébastien Moreau vous propose ses produits. Vous ne pourrez pas dire que vous avez raté sa venue de la veille à Cherves-Richemont.

Boucherie de Migrion

#### Vendredi matin - Toute l'année - Jardinerie d'Or'élia

Aurélia Poublanc vous propose tous les vendredis matin une sélection de fruits et légumes de saison. Une sélection de plantes et de fleurs sera aussi faite par ses soins.

Jardinerie d'Or'élia

#### Samedi matin - Toute l'année sauf juillet/août - Les huitres Forgeau

Parce qu'une douzaine d'huîtres fait toujours plaisir pour démarrer le week-end L'EURL Forgeau vous propose tous les samedis matin, à part l'été pour cause de chaleur, une sélection d'huîtres qui vous plaira forcément !

EARL Forgeau



POUR TOUTE URGENCE,  
N'ATTENDEZ PAS D'AVOIR UN  
RENDEZ-VOUS, FAITES LE 15

Depuis le début d'année et notre plus grande joie, un nouveau médecin exerce sur notre commune, le docteur Thomas MERGNAC. Nous espérons que d'autres médecins rejoindront notre commune dans les prochains mois.

En attendant la fin de la construction de la maison de santé, les docteurs Charmensat, Lavigne et Perrin exercent au cabinet médical situé 41 Avenue Jean Monnet. Les docteurs Chasseuil et Mergnac consultent eux au 22 rue de la bonne chauffe, tout prêt de la future maison médicale.

Pensez à nous suivre  
sur Facebook  
**Commune de Val-de-Cognac**  
et sur  
**IntraMuros**

## UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR VOS SERVICES

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité du service public et de réponse aux besoins de la population, la municipalité a récemment fait l'acquisition d'une maison située sur notre territoire, dans l'objectif de la rénover et d'y regrouper plusieurs services essentiels à la vie quotidienne.

**Ce futur établissement, dont les travaux sont prévus pour l'année 2026, accueillera l'ADMR, l'Espace France Services, les permanences de la mission locale et de la conseillère numérique ainsi qu'un bureau pour la brigade mobile territoriale de Val-de-Cognac.** L'objectif principal de ce regroupement est double : désengorger la mairie actuelle, devenue trop exiguë pour accueillir tous ces services et créer un véritable pôle de proximité autour de l'aide à la personne, accessible en un seul et même lieu. Le projet prévoit une rénovation complète du bâtiment, avec une attention particulière portée à la **performance énergétique** - l'établissement sera conçu pour être peu énergivore - et à **l'accessibilité pour tous**, notamment les personnes en situation de handicap.

Chaque service disposera de son propre bureau, avec un accès individuel directement depuis l'extérieur, facilitant ainsi l'accueil du public ciblé. Des espaces communs seront également aménagés : sanitaires, salle de réunion, zones d'attente... afin de favoriser les synergies entre les services et d'offrir un cadre de travail confortable aux agents comme aux usagers.

Le coût total des travaux est estimé à 357 000 €. Bien qu'à ce jour le projet soit encore en phase de préparation, cette initiative s'inscrit dans la volonté de la commune de répondre de manière concrète et durable aux besoins de ses habitants, en rapprochant les services et en améliorant leurs conditions d'accueil.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée de ce projet structurant pour notre commune.



## MAISON DE SANTÉ : DES FONDATIONS SOLIDES POUR UNE SANTÉ DURABLE

Les travaux de la future maison de santé avancent à grands pas et entrent désormais dans leur dernière ligne droite. Le gros œuvre est désormais terminé, conformément au calendrier prévisionnel. Les entreprises s'attellent à présent aux travaux d'aménagement intérieur ainsi qu'aux aménagements extérieurs des abords du bâtiment.

Ce nouvel équipement accueillera prochainement les professionnels de santé de la commune : médecins généralistes et infirmiers y exercent dans des locaux modernes et adaptés, offrant ainsi de meilleures conditions de travail et de soins pour tous.

L'ouverture de la maison de santé est prévue pour septembre 2025. Elle permettra d'améliorer l'accès aux soins de proximité tout en facilitant la coordination entre les professionnels de santé.

La mairie ne gère pas les prises de rendez-vous avec les nouveaux médecins. Pour toute demande de consultation ou d'information, merci de vous adresser directement au cabinet médical actuellement en activité.

## GESTION DES DÉCHETS D'AMIANTE : UN ENJEU SANITAIRE, ÉCOLOGIQUE... ET FINANCIER

Sur notre commune, la question de la gestion des déchets d'amiante revient régulièrement, notamment à travers des dépôts sauvages, souvent en bord de route ou en lisière de forêt. Ces gestes irresponsables posent de sérieux problèmes sanitaires et environnementaux, en plus d'avoir un coût important pour la collectivité.

L'amiante est un déchet dangereux, dont la manipulation et l'élimination doivent être réalisées dans des conditions strictes. Lorsqu'il est abandonné dans la nature, il expose les habitants, les promeneurs et les agents municipaux à un risque pour leur santé.

Au-delà de ces impacts, ces dépôts illégaux représentent un poids financier lourd pour la mairie. Pour exemple, l'enlèvement de quelques plaques d'amiante peut coûter jusqu'à 6 000 €, entre le conditionnement, le transport sécurisé et le traitement en déchetterie spécialisée.

Pourtant, des solutions existent. La société Calitom organise plusieurs fois par an des collectes dédiées aux déchets d'amiante, accessibles aux particuliers et aux professionnels. Ces opérations permettent de se débarrasser de ce type de matériaux dans le respect de la réglementation, et à un coût souvent mutualisé.

Nous appelons chacun à faire preuve de civisme et de responsabilité. En choisissant les bonnes filières, on protège la santé de tous, on préserve notre environnement, et on évite à la collectivité des dépenses inutiles.

Pour rappel, les dépôts sauvages sont illégaux, des sanctions pénales et financières peuvent être prises à l'encontre des auteurs.



**calitom**  
service public des déchets

Le site de collecte le plus proche est celui de  
Valoparc à Sainte-Sévère

Vous devez absolument vous inscrire à une collecte en contactant le numéro vert suivant :  
**0 800 500 429** (appel gratuit)

Des consignes précises quant à la manipulation de l'amiante vous seront données à ce moment là. Merci de les respecter.

Ce numéro vert est également à votre disposition pour toute question sur les collectes.

**Prochaine collecte à Valoparc**  
**Mardi 05 Août 2025**



Proche de vous,  
Proche de chez vous

**ESPACE FRANCE SERVICES**  
**ON VOUS AIDE DANS**  
**VOS DÉMARCHES**

**VAL-DE-COGNAC**

2 PLACE DU CHAMP DE FOIRE - 05 45 83 77 47





# L'info qui ne fait pas de mal

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2025/2026 : A VOS STYLOS, PRÊTS ? INSCRIVEZ !

Chers parents, super-héros du quotidien (vous avez bien mérité ce titre), la grande aventure de l'inscription scolaire édition 2025/2026 a commencé ! Avant de paniquer en fouillant frénétiquement dans le cartable de l'aîné ou de googler "inscription scolaire comment ne pas tout rater", respirez un bon coup, on vous explique tout !

### Quelle école, pour qui ?

La commune de Val-de-Cognac possède trois écoles avec des secteurs identiques à ceux des communes historiques de Saint-Sulpice-de-Cognac (Canton Buhet) et de Cherves-Richemont (Jean-Marie Weber pour la maternelle et Paul Garandeau pour la primaire). Pour savoir où inscrire votre enfant, c'est très simple : cela dépend d'où vous habitez. Vous l'aurez compris, vous habitez Saint-Sulpice-de-Cognac votre enfant ira au groupement scolaire du Canton Buhet, vous habitez à Cherves-Richemont, il ira aux écoles du secteur.

### Qui est concerné ?

Pas besoin d'inscrire votre enfant chaque année (ouf !). Sont concernés :

- Les petits bouts qui entrent en maternelle pour la toute première fois (sortez les mouchoirs !) ;
- Les enfants nouvellement arrivés sur la commune ;
- Et ceux qui passent de la maternelle au primaire, **uniquement sur Cherves-Richemont**.

Pour ceux qui sont concernés, ne tardez pas trop : mieux vaut un formulaire rempli tôt qu'un oubli de dernière minute à la veille de la rentrée !

### Où récupérer le fameux sésame : le formulaire d'inscription ?

Le formulaire d'inscription est à venir chercher dans une des mairies historiques. Vous pouvez le remplir directement sur place, mais pensez à prendre un justificatif de domicile ainsi que votre livret de famille.

Une fois l'inscription validée en mairie, il faudra vous rapprocher de l'école pour la finaliser et, si vous le souhaitez, visiter les locaux.

**Pour rappel, deux élus en charge des écoles sont à votre disposition pour tout échange. Pensez à prendre un rendez-vous auprès de la mairie !**

## OUVERTURE D'UN DISPOSITIF TPS LABELLISÉ : UNE NOUVELLE OPPORTUNITÉ POUR LES TOUT-PETITS

Suite à la fermeture regrettée d'une classe de l'école maternelle Jean-Marie WEBER, l'Éducation Nationale nous a proposé de transformer cette contrainte en opportunité. C'est pourquoi, nous sommes heureux de vous annoncer l'ouverture d'un dispositif labellisé de Très Petite Section (TPS), dédié à l'accueil des enfants de moins de trois ans dans cette même école. Ce dispositif, validé et soutenu par l'Éducation Nationale, a pour vocation de répondre aux besoins précoce de socialisation, de développement du langage et de premières expériences scolaires des jeunes enfants. Il s'inscrit dans une volonté d'offrir un cadre éducatif structurant dès le plus jeune âge, **en complémentarité avec les modes d'accueil existants sur notre territoire (assistantes maternelles, crèche, etc.)**.

Pour la rentrée 2025, seuls les enfants nés en 2023 sont concernés. Ils doivent être du secteur scolaire de Val-de-Cognac, Mesnac et Bréville mais, en fonction des effectifs, il sera possible d'accueillir des enfants des communes alentours. **Pour les enfants dont l'école de référence est le Canton Buhet, le retour à cette école après la TPS, pour la rentrée en petite section, sera systématique.**

Le dispositif TPS est pensé pour favoriser une première approche en douceur du monde scolaire. Il repose sur un rythme adapté aux besoins des très jeunes enfants : accueil à temps partiel, effectifs réduits, encadrement bienveillant et individualisé. L'aménagement de l'espace et les activités proposés sont spécifiquement conçus pour respecter le développement des enfants de moins de trois ans.

Au-delà de l'enfant, c'est aussi un avantage pour les familles : c'est une solution éducative accessible, gratuite et encadrée par des professionnels formés à la petite enfance, qui permet une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

La municipalité s'est engagée pleinement à la mise en place de ce dispositif : aménagement spécifique de la salle, achat de matériel adapté, personnel formé. De son côté, l'Éducation Nationale positionnera un enseignant également formé aux spécificités de ce poste. **Cette initiative marque notre attachement à l'égalité des chances dès le plus jeune âge et à la qualité du service public d'éducation dans notre commune.**

**Nous invitons les familles intéressées à se rapprocher de la direction de l'école et/ou de la mairie pour plus d'informations sur les modalités d'inscription.**



## BRÛLER DES DÉCHETS VERTS : C'EST TOUJOURS INTERDIT

En application de l'arrêté préfectoral du 1er avril 2022, le brûlage des déchets verts à l'air libre est strictement interdit pour les particuliers tout au long de l'année sur tout le territoire de la Charente. Cette interdiction vise à prévenir les risques d'incendie et à limiter la pollution de l'air. Les déchets verts, tels que les tontes de pelouse, les tailles de haies et les résidus d'élagage, doivent être valorisés par des moyens alternatifs comme le compostage, le paillage ou le dépôt en déchetterie.

Cependant, certaines dérogations, par autorisation du Maire, peuvent être mise en place :

- **Le brûlage de déchets verts parasités ou malades** peut être autorisé, sur place, pour éviter la dispersion du parasite ou de la maladie ;
- **L'élimination par brûlage des déchets végétaux résultant de la gestion des espaces naturels et forestiers**, notamment des actions de débroussaillage, d'élagage, de création de pare-feu, d'abattage ou de coupes forestières peut être autorisée ;
- **L'élimination par brûlage des déchets agricoles** peut être autorisée ;
- **La pratique de l'écobuage** peut être autorisée à condition de respecter des règles de sécurité strictes imposées par la préfecture ;
- **Lorsque les conditions climatiques nécessitent de protéger les vignes contre le gel**, le brûlage des végétaux par les viticulteurs peut être autorisé ;

**Dans tous les cas, aucun feu n'est autorisé, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril et du 15 juin au 30 septembre.**

## VOTRE ADO A BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

**Saviez-Vous que le recensement citoyen est une étape obligatoire pour tout jeune Français dès l'âge de 16 ans, qu'ils habitent en France ou à l'étranger ?** Cette démarche, souvent méconnue, est pourtant indispensable pour accéder à plusieurs droits et services et doit être **faite maximum 3 mois après la date anniversaire**.

Le recensement permet à l'État de convoquer les jeunes à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), une étape clé dans le parcours d'engagement républicain. Il ouvre également l'accès à certains droits : inscription aux examens (CAP, baccalauréat, permis de conduire, etc.), concours public et permet de figurer sur les listes électorales à partir de 18 ans.

**Pour cela, il faut que votre adolescent se rende en mairie, muni d'une pièce d'identité ou d'un passeport à jour et du livret de famille.** Une fois le recensement fait, **une attestation de recensement est délivrée**. Elle doit être conservée précieusement : **aucun duplicata n'est fourni**. Cette dernière lui sera demandée pour les examens tels que son baccalauréat ou son permis de conduire.

## Petit rappel des déchèteries

### DÉCHÈTERIE DE COGNAC

Zone artisanale Haute Sarrazine

05 45 82 34 01

#### Horaires d'ouverture :

Tous les jours de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 18h00

### DÉCHÈTERIE DE BURIE

(uniquement pour les habitants de Saint-Sulpice-de-Cognac)

8 rue des artisans - ZA du Parc

05 46 98 07 19

#### Horaires d'ouverture :

Du lundi au mardi, de 9h30 à 11h45 et de 14h à 16h45

Le jeudi, de 9h30 à 11h45 et de 14h à 16h45

Le vendredi, de 14h à 16h45

Le samedi, de 9h30 à 11h45 et de 14h à 16h45

En fonction de ces dérogations, **vous souhaitez faire une demande d'autorisation de feu de plein air ?** Prenez contact avec le secrétariat de la mairie qui vous transmettra le formulaire à remplir. Attention, le formulaire est à poser au moins 10 jours avant le début de la période de brûlage.

Avant tout allumage de feu, le demandeur doit vérifier le niveau de risque de feu de forêt en consultant le serveur vocal de la préfecture, accessible 24h/24 et 7j/7 au 05 45 97 61 40. Le message comporte le niveau de risque ainsi que la mention « feu autorisé sous réserve du respect des conditions définies par l'arrêté préfectoral » ou « feu interdit ».



## VAL-DE-COGNAC ET GRAND COGNAC POSENT UN REGARD SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Les logements vacants sont une réalité présente dans de nombreuses communes et Val-de-Cognac ne fait pas exception. L'inoccupation prolongée de certains biens immobiliers, souvent laissés à l'abandon ou mal entretenus, peut nuire à l'attractivité de la commune, à la qualité de vie des habitants et représentent souvent un poids pour les propriétaires.

**La réhabilitation des logements à Val-de-Cognac : le dispositif Grand Cognac Renov', un nouveau souffle pour notre commune**

Dans ce cadre, la commune de Val-de-Cognac s'est engagée dans une politique globale d'aide à la rénovation de l'habitat au travers du projet Grand Cognac Renov', initié par la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac. Cette initiative ambitieuse vise à accompagner l'amélioration du parc privé, réhabiliter les logements vacants pour redynamiser le parc immobilier, et ainsi, améliorer le cadre de vie local, répondre aux enjeux de transition énergétique et accompagner les propriétaires qui le souhaitent, dans une démarche d'amélioration de leur habitat.

À ce jour, près d'une centaine de logements vacants ont été recensés sur notre commune, révélant un potentiel significatif de réhabilitation.

Dans ce cadre, le programme Grand Cognac Renov' s'affirme comme un levier stratégique pour répondre, entre autres, aux enjeux majeurs liés à la préservation et à la valorisation de notre parc de logements.

Mis en place par la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac depuis 2022, Grand Cognac Renov' constitue un guichet unique à destination des propriétaires occupants et bailleurs des 54 communes du territoire. Le programme Grand Cognac Renov' a pour objectif d'offrir aux propriétaires occupants et bailleurs du territoire de l'agglomération un service public neutre et gratuit offrant de l'information, du conseil et un accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation de leur logement ou bien immobilier qu'ils souhaiteraient louer. L'ingénierie du dispositif est intégralement financée par Grand Cognac, qui peut également accorder des subventions, sous conditions de ressources, aux propriétaires occupants, ainsi qu'aux bailleurs acceptant de conventionner leur logement. Le succès de cette démarche repose naturellement sur l'adhésion volontaire des propriétaires souhaitant s'engager dans cette dynamique constructive.



**Grand Cognac Renov' : un service public pour accompagner les propriétaires de logements dans leur projet de rénovation sur toutes les communes de Grand Cognac.**

Grand Cognac Renov' est un guichet unique de rénovation de l'habitat mis en place par l'agglomération destiné à accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs du territoire dans la rénovation de leurs biens (travaux d'adaptation du domicile au handicap et à la vieillesse, d'économies d'énergie, de lutte contre l'habitat insalubre, de mise en location de logements conformes et accessibles). Comme sur toutes les communes de l'agglomération, ce service public vise notamment à accompagner la revitalisation du territoire.

Pour la commune de Val-de-Cognac le projet de revitalisation repose sur plusieurs axes clés. Tout d'abord, la rénovation énergétique dont les travaux visent à améliorer la performance énergétique des logements, en intégrant des solutions écologiques telles que l'isolation thermique, le remplacement des fenêtres, ou encore la mise en place de systèmes de chauffage plus efficaces. Puis l'amélioration du cadre de vie en réhabilitant les logements pour qu'ils deviennent des logements modernes, sains, confortables et aux normes actuelles. Cela contribue également à la valorisation des quartiers, à l'embellissement du paysage urbain et à la revalorisation du patrimoine privé. Et enfin, l'un des objectifs majeur est de remettre en état l'habitat inoccupé grâce aux projets de modernisation des infrastructures, de mise en conformité des bâtiments avec les normes de sécurité et d'accessibilité. Ainsi l'habitat sera de nouveau attractif pour les locataires ou acheteurs potentiels.

Le guichet unique de rénovation de l'habitat Grand Cognac Renov' peut donc contribuer à attirer de nouveaux habitants et à renforcer la population active de Val-de-Cognac en articulation avec les actions menées par la commune.

### Les aides Financières et l'accompagnement pour les propriétaires

L'un des grands avantages de Grand Cognac Renov' pour les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs est l'accompagnement personnalisé. Ce dernier comprend plusieurs missions selon le projet et le profil des propriétaires :

- **L'accompagnement technique** : Les propriétaires bénéficient d'une aide pour définir les travaux nécessaires, trouver des artisans qualifiés, et réaliser des devis.
- **Les aides financières** : Réflexion sur le plan de financement et les aides mobilisables en fonction du projet retenu. Des subventions et des prêts à taux

bonifiés sont disponibles pour aider à financer les travaux de réhabilitation, notamment pour les rénovations énergétiques. Ces aides peuvent couvrir une partie significative des coûts des travaux, rendant la réhabilitation plus accessible financièrement.

- **L'accompagnement administratif** : Rappel des démarches administratives à effectuer, les documents à transmettre, les étapes à suivre. Ce guichet unique est mis en place pour guider les propriétaires à chaque étape du projet.

**Votre Mairie, Espace France Services et Grand Cognac Rénov', autant d'interlocuteurs pour vous orienter et vous accompagner**

En résumé, vous avez besoin :

- D'informations sur les travaux possibles et sur les aides en matière de rénovation de l'habitat pour améliorer le confort et les performances énergétiques de votre logement,
- De conseils pour réduire vos factures énergétiques,
- D'être orienté vers les organismes et dispositifs de financement adaptés à votre situation,
- D'accompagnement et de suivi pour déposer une demande d'aide financière.

Grand Cognac Rénov' peut donc vous aider à mener votre projet qu'il s'agisse de travaux pour votre résidence principale ou pour un bien locatif. Au-delà des subventions pour réaliser vos travaux vous bénéficiez de conseils et d'un accompagnement gratuit par une équipe de professionnels. Vous serez accompagné par un interlocuteur qualifié tout au long de votre projet tant sur le plan administratif, technique, que sur la recherche d'aides financières. Guichet unique d'entrée vers les différentes aides mobilisables, Grand Cognac Rénov' vous oriente vers les dispositifs adaptés à vos besoins.

Le panel de travaux « subventionnables » est très large. A Val-de-Cognac, notre ambition, est d'être présent pour accompagner au mieux les propriétaires désireux d'améliorer leur habitat. Cette proximité supplémentaire que nous tenons à mettre en œuvre est une opportunité pour lutter contre les passoires énergétiques, améliorer votre habitat et ainsi maintenir nos actions pour que Val-de-Cognac poursuive son chemin vers une commune où il fait bon vivre.

Ce service public ne se contente pas de soutenir la rénovation du parc de logements privés, il permet également d'offrir de l'espoir et des perspectives d'avenir à notre commune et à ses habitants.



Ce service d'information et d'accompagnement est assuré par le CRER, Centre Régional des Energies Renouvelables, et Urbanis. Les services proposés par la Communauté d'agglomération, avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat, délivrent des conseils gratuits, neutres et indépendants

## VOS CONTACTS

### Votre mairie

05.45.83.25.69 - mairie@valdecognac.fr

### Espace France Services

05.45.83.77.47

### Grand Cognac Rénov'

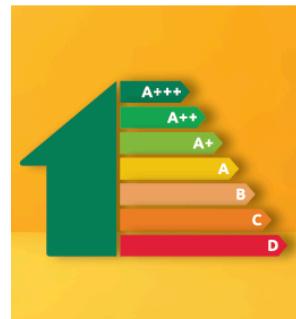
05.17.22.82.50 - grandcognacrenov@grand-cognac.fr



Retrouvez plus d'informations sur le site de Grand Cognac rubrique "Vivre et participer" puis "Améliorer son logement" ou en scannant ce QR code :



## GRAND COGNAC RÉNOV'



La communauté d'agglomération de Grand Cognac a mis en place un service public d'information et de conseil neutre et gratuit sur la rénovation des logements Grand Cognac Rénov'.

Cet espace conseil s'inscrit dans le dispositif national France Rénov et a pour objectif de prodiguer des conseils techniques, un accompagnement juridique ainsi que sur la recherche d'aides financières en matière de rénovation des logements pour les particuliers (économies d'énergie, lutte contre l'habitat indigne, adaptation du domicile au handicap et à la vieillesse, mise en location de logements conformes et accessibles).

Pour améliorer votre confort thermique, réduire vos dépenses de chauffage, adapter votre logement ou valoriser votre bien immobilier, des travaux de rénovation sont essentiels. Mais ces travaux suscitent de nombreuses questions :

#### Faut-il remplacer la chaudière ?

L'isolation à 1 € est-elle toujours d'actualité ? Que dois-je isoler dans un projet de rénovation globale ?

Quel matériau d'isolation choisir ?

Comment adapter mon domicile ?

Quel système de chauffage convient pour mon habitation ?

Ai-je droit aux aides financières ?

Quand et avec qui je peux faire les travaux ?

Vous pouvez bénéficier de conseils personnalisés et en fonction de votre projet et de vos besoins, un rendez-vous peut vous être proposé sur une des permanences physiques assurées sur le territoire de Grand Cognac :

- Châteauneuf-sur-Charente
- Jarnac
- Segonzac
- Cognac

Ce service d'information et d'accompagnement est assuré par le CRER, Centre Régional des Energies Renouvelables, et Urbanis.

Les services du CRER et d'Urbanis proposés par la communauté d'agglomération, avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat, délivrent des conseils gratuits, neutres et indépendants.

## INFORMATIONS ET PRISE DE RENDEZ-VOUS

05 17 22 82 50

grandcognacrenov@grand-cognac.fr

GRAND-COGNAC.FR  
GRAND COGNAC



## CRISE DU COGNAC - UN DISPOSITIF DE PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS MIS EN PLACE PAR LA SOUS-PREFECTURE DE COGNAC

Dans un contexte marqué par la crise du cognac, qui fragilise de nombreuses exploitations viticoles et menace l'emploi local, des dispositifs spécifiques ont été mis en place pour accompagner les viticulteurs en difficulté. Ces mesures visent à soutenir les professionnels confrontés à une baisse d'activité, des tensions de trésorerie ou une impasse financière, tout en préservant les emplois agricoles liés à la filière.

La sous préfecture de Cognac a dévoilé très récemment les dispositifs de prévention des difficultés mis en place suite aux obstacles que rencontrent ces derniers mois le secteur viticole.

Avec plusieurs champs d'action, allant du soutien psychologique à la procédure pénale ce sont tout autant de moyens pour les entreprises viticoles de sortir la tête de l'eau.

### Un mot d'ordre : anticipation

Ces dispositifs doivent être activés suffisamment tôt par les viticulteurs. Dès que les prévisions de trésorerie annoncent des risques probables de cessation de paiement, il est important de réagir. Ce soutien nécessite évidemment d'avoir un suivi et une gestion comptable suffisamment précise et claire.

### SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Prendre soin de son exploitation ça passe d'abord par prendre soin de soi. Une cellule psychologique est ouverte afin de vous aider à mettre des mots sur votre situation. N'ayez pas honte d'en parler !

> [prevsuicide@charente.msa.fr](mailto:prevsuicide@charente.msa.fr) - 05.46.97.50.50

### PROCÉDURE AMIABLES PRÉVENTIVES ET CONFIDENTIELLES

- **Mandat Ad Hoc et règlement amiable agricole** : En cas d'absence d'état de cessation des paiements cette procédure confidentielle a pour objectif de conclure un accord avec les principaux créanciers et co-contractants (publics, bancaires, bailleurs etc.) avec l'aide d'un négociateur professionnel.

> Tribunal judiciaire - Service d'accueil général du tribunal - 05.45.37.11.00

- **CCSF** : Possibilité d'octroi de délai de paiement des charges fiscales et sociales.

> MSA - [internetcontentieux.grp@charente.msa.fr](mailto:internetcontentieux.grp@charente.msa.fr) - 05.46.97.50.38

### MÉDIATION BANCAIRE ET/OU PRISE EN CHARGE

Avec les banques (médiation du crédit) vous pouvez obtenir un financement ou, dans le cadre d'une procédure spécifique, être accompagné pour la restructuration des dettes bancaires et notamment du PGE

> Banque de France - [tpme16@banque-france.fr](mailto:tpme16@banque-france.fr) - [mediation.credit.16@banque-france.fr](mailto:mediation.credit.16@banque-france.fr)

### PRISE EN CHARGE D'ACTIVITÉ PARTIELLE OU D'ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE

Si vous êtes confrontés à une baisse d'activité qui résulte de circonstances à caractère exceptionnel, l'activité partielle des salariés agricoles (hors saisonniers) peut être prise en charge. L'activité partielle de longue durée est plus avantageuse en terme de montant de prise en charge et de



durée sous condition de négociation collective dans l'entreprise ou dans la branche et contre un engagement de maintien dans l'emploi et de formation professionnelle.

> DDETSP - [ddetspp-activite-partielle@charente.gouv.fr](mailto:ddetspp-activite-partielle@charente.gouv.fr)

### PROCÉDURES COLLECTIVES

Sauvegarde, procédure de traitement de sortie de crise, redressement judiciaire, plan de cession partielle ou total de l'entreprise, liquidation judiciaire... toutes ces mesures peuvent être mises en place via le tribunal judiciaire.

> Tribunal judiciaire - Service d'accueil général du tribunal - 05.45.37.11.00

### ACCOMPAGNEMENT CELLUL REAGIR

La cellule Réagir est là pour vous accompagner dans le cadre d'une réorientation partielle de votre production, pour étudier un allègement des charges sociales de la MSA mais également afin de vous remplacer si vous êtes absents de votre exploitation.

> Chambre d'agriculture - [reagir@charente.chambagri.fr](mailto:reagir@charente.chambagri.fr) - 05.45.24.49.59



### Vous avez des questions ?

Une conseillère départementale aux entreprises en difficulté est mise à votre disposition et sera là pour vous accompagner dans vos démarches. Vous pouvez la contacter au 06.09.36.12.12.

Le secrétariat de la Sous-Préfecture de Cognac est également à votre disposition pour vous orienter :

05 17 20 33 94

Un dispositif est aussi mis en place tout au long de l'année pour les entreprises de tout secteur en difficulté. Pour plus d'informations contactez le Tribunal de commerce : [prevention@tribunal-de-commerce.fr](mailto:prevention@tribunal-de-commerce.fr)

# Agenda de la commune

## L'ÉTÉ ARRIVE ET LES ANIMATIONS AUSSI

- **Le samedi 21 juin - 17h00 - Salle des fêtes de Saint-Sulpice-de-Cognac - Feu de la Saint-Jean**  
- Marché artisanal, cours collectif de zumba, repas, retraite aux flambeaux et allumage du feu
- **Le mardi 24 juin - 18h00 - Écoles du Canton Buhet - Kermesse des écoles** - Spectacles des écoles, jeux et food truck
- **Le vendredi 27 juin - 18h00 - Stade Francis Paumero - Kermesse des écoles** - Jeux pour enfants, food truck, concert et feu d'artifice



## SAISON CULTURELLE 2025/2026 C'EST LANCÉ !

C'est parti pour la saison culturelle 2025/2026 ! Cette année, c'est le théâtre qui lancera les festivités le 03 octobre prochain. Jusqu'au 25 avril 2026 se sont au total 11 événements qui se déroulent à l'Abaca. **Théâtre, chorale, concert, one man show, spectacle... il y en a pour tous les goûts et tous les âges !**

La plaquette avec la programmation complète sera bientôt à votre disposition dans les deux mairies historiques ainsi que sur notre site internet. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie au **05 45 83 25 69** ou par mail à **labaca@valdecognac.fr**

**Carton plein pour la saison 2024/2025 !** Nous vous remercions pour l'engouement que vous avez apporté à notre précédente saison. C'est toujours un plaisir de voir vos sourires remplir la salle de l'Abaca. Si l'on ne compte pas les extras de l'Abaca, qui sont eux aussi un succès, ce sont au total 1600 places qui ont été vendues lors de notre dernière édition. Nous espérons vous voir aussi nombreux cette année !

- **Le samedi 28 juin - 12h00 - Ancienne école d'Orlut - Repas champêtre** - Organisé par la Société de chasse de Cherves-Richemont. - 22€ par personne (8€ pour les +12 ans) - Inscription au 06.12.36.12.28 ou au 06.86.15.28.70
- **Le samedi 28 juin - 19h00 - Salle des fêtes de Cherves-Richemont - Dîner du RCCR et retransmission de la finale Top 14** - Diffusion du match sur écran géant - Menu adulte 20€ et menu enfant 12€ (-14 ans) - Réservation au 06 77 38 95 40
- **Le dimanche 13 juillet - Stade Francis Paumero - Randonnée Val d'Antenne** - Trail, randonnées VTT et pédestre - 6€ et restauration sur place - Renseignement VTT au 06.45.62.40.11 et renseignement marche au 06.30.19.55.28
- **Le dimanche 13 juillet - 19h00 - Stade Francis Paumero - Pique-nique géant et feu d'artifice** - apéritif offert, pique-nique géant partagé, animation musicale, feu d'artifice et bal populaire - Sans réservation

**L'ABACA**

**CHARLIE WINSTON**

**08 NOV 2025**

**> 20h30**

**RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS**

Mairie VAL-DE-COGNAC  
05 45 83 25 69  
labaca@valdecognac.fr

Réseau Ticketnet  
www.ticketmaster.fr et ses points de vente Auchan, Cultura, Cora, E.Leclerc



LES GRANDS  
ENFANTS

03 OCT  
2025

➤ 20h30

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

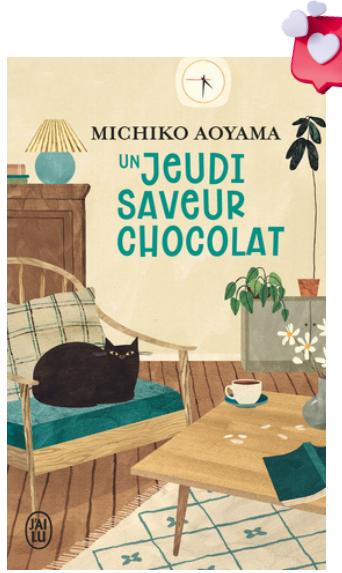
Mairie VAL-DE-COGNAC  
05 45 83 25 69  
labaca@valdecognac.fr

Réseau Ticketnet  
[www.ticketmaster.fr](http://www.ticketmaster.fr) et ses  
points de vente Auchan,  
Cultura, Cora, E.Leclerc

# Les coups de cœur de la médiathèque

Vous venez de finir votre livre et vous ne savez pas lequel choisir ensuite ? Vous aimeriez vous mettre à la lecture mais vous ne savez pas par où commencer ? Vous voulez partager un moment lecture avec vos enfants, mais vous vous demandez quel livre choisir ? Ne vous en faites pas ! L'équipe de la médiathèque est là pour vous donner ses coups de cœur lecture.

## POUR LES GRANDS



### Le coup de cœur de Chantal

#### Un jeudi saveur chocolat

Michiko AOYAMA

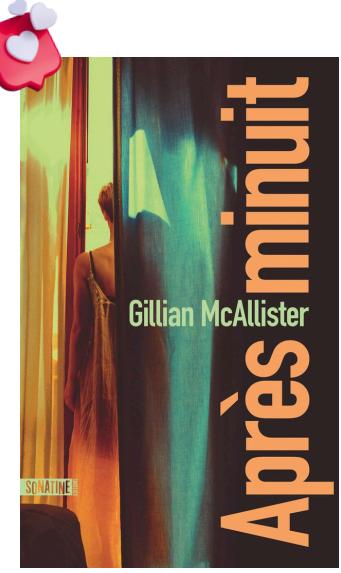
Je vous propose une agréable et douce surprise avec ce roman en 12 chapitres, 12 histoires colorées, 12 personnages dont les destins sont intimement liés. 12 vies qui se croisent au café Marble, à Tokyo, situé au bout d'une allée de cerisiers. Ces nouvelles déclinent chacune à leur manière ce message clé : « Il ne faut pas laisser les rêves s'étoiler ». Un roman choral débordant de fraîcheur, tendresse, raffinement... et où nous apprenons beaucoup de la culture japonaise.

### Le coup de cœur de Chantal

#### Après minuit

Gillian McALLISTER

« Après minuit » est un thriller psychologique surprenant, addictif, et bien plus encore... Il est minuit, ce soir d'Halloween et Jen attend le retour de son fils, derrière la fenêtre. Lorsque Todd émerge enfin de l'obscurité, il poignarde et tue un parfait inconnu, sous le regard ébahi de sa mère. Son fils placé en garde à vue, Jen s'endort, dévastée. Mais lorsqu'elle se réveille... c'est hier. Le meurtre n'a pas encore eu lieu et il existe peut-être une chance de l'éviter. Chaque matin, quand Jen se réveille, elle est plus loin dans le passé. Et si, en avançant à reculons, elle pouvait changer le cours des choses ?



## ET SI VOUS DEVENIEZ MEMBRE DU JURY D'UN PRIX LITTÉRAIRES ?

Tous les lecteurs, avertis, néophytes ou tout simplement curieux de vivre cette expérience, peuvent participer.

Chaque participant s'engage à lire les livres de la sélection, les commenter et les noter. Pas besoin d'être expert, il suffit d'avoir envie de partager son goût pour la lecture !

Pour devenir membre du jury, il faut simplement :

- Être inscrit à la médiathèque ;
- S'engager à lire et à noter les ouvrages :
  - 6 ouvrages pour le prix du roman noir, avec remise des notes au plus tard le 19 septembre,
  - 4 ouvrages pour le prix L.E.C, avec remise des notes au plus tard le 4 octobre,
  - Être présent lors du tour de table pour la remise des notes, qui se déroulera à la médiathèque.

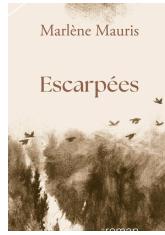
## Selection prix L.E.C



En surface  
Luca BRUNONI



La longe  
Sarah JOLLIEN-  
FARDEL



Escrupées  
Marlène MAURIS



Les petites musiques  
Roland BUTI

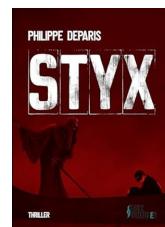
## Sélection prix du Roman Noir



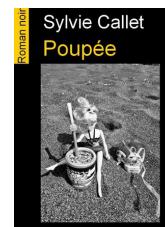
L'Alpha et l'Oméga  
Estelle THARREAU



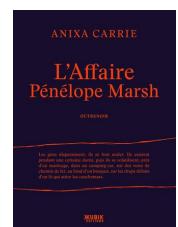
Percer la nuit  
Carole AGARI



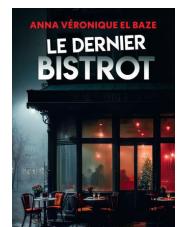
Styx  
Philippe DEPARIS



Poupée  
Sylvie CALLET



L'affaire Pénélope Marsh  
Anixa CARRIE



Le dernier bistro  
Anna Véronique EL BAZE



Des questions sur ces prix littéraires ?

Chantal et Nolwenn vous accueillent à la médiathèque pour répondre à toutes vos interrogations !

## POUR LES PETITS ET LES MOINS PETITS

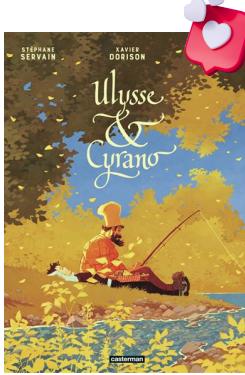


### Le coup de cœur de Nolwenn

#### Les sœurs Lakotas

Benoît Séverac

Voyage, péripéties, rebondissements, rencontres. Une routine inconfortable est cassée à cause de la mère de famille. Mais grâce à ça l'aînée de la fratrie a su prendre les bonnes décisions et être persévérente sur son objectif.



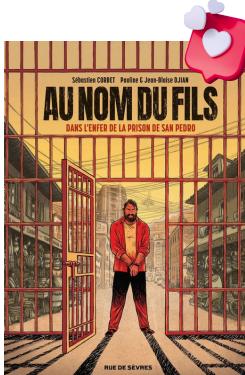
### Le coup de cœur de Chantal

#### Ulysse et Cyrano

Stéphane SERVAIN

Xavir DORISON et Antoine CRISTAUD

Ulysse Ducerf va passer le bac. Les maths ne le passionnent guère, mais impossible de se défiler quand on est promis à un brillant avenir : l'École polytechnique puis la reprise des cimenteries familiales. Telle est la volonté du père d'Ulysse, mais ce dernier est rattrapé par de graves accusations : 10 ans plus tôt, son entreprise aurait participé à l'effort de guerre allemand. La famille fuit et s'installe en Bourgogne, où Ulysse fait la connaissance d'un homme bouru et secret. Le choc est immédiat : Cyrano et la grande cuisine vont bouleverser à jamais la vie d'Ulysse...



### Le coup de cœur de Chantal

#### Au nom du fils

Sébastien CORNET et Jean-Blaise DJIAN

Paris, de nos jours. Au chômage et divorcé, Stéphane mène une vie solitaire et morose. Un soir comme un autre, il reçoit un appel téléphonique en provenance de la Bolivie : son fils Max, avec qui le lien est rompu depuis des années, serait décédé dans la prison de San Pedro, unique en son genre car autogérée par les détenus. Honteux d'avoir été un père absent, Stéphane décide de « bazarer » sa dérive quotidienne et de partir pour la Paz afin d'élucider les mystères qui entourent la mort de son fils.

### Les albums jeunesse d'Olivier Tallec

Les animaux d'Olivier Tallec nous font voyager à travers leurs péripéties toujours rigolotes. La Nature et l'entraide sont toujours là pour nos personnages.

## Les rendez-vous de la médiathèque

- **Mercredi 18 juin - 14h00** - Atelier créatif - Fête de la musique (sur inscription)
- **Mercredi 18 juin - 16h30** - Des Bouts d'Choux et des contes
- **Vendredi 20 juin - 9h45 ou 10h30** - Le rendez-vous des nounous - Les p'tites histoires du vendredi ;



## DÉCOUVREZ LA RÉALITÉ VIRTUELLE

### Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

Découvrez la réalité virtuelle et vivez une expérience sensorielle étonnante. Porté sur la tête et fixé sur les yeux, le casque vous immerge dans un monde virtuel. Une sélection d'expériences, allant de la plongée sous-marine à la visite de sites patrimoniaux, à retrouver dans votre bibliothèque. Ces casques nous sont prêtés par la médiathèque départementale de la Charente. Ils sont disponibles sur demande, aux heures d'ouverture de la médiathèque.



## MÉDIATHÈQUE DE CHERVES-RICHEMONT

1 impasse du vieux chêne - 05 45 83 70 40  
mediatheque@valdecognac.fr / reseau-libellus.fr

### Horaires d'ouverture :

- Mardi de 16h00 à 18h00
- Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Vendredi de 14h00 à 18h30
- Samedi de 9h00 à 12h00

Fermeture les 30 et 31 mai 2025 (Ascension)

### Horaires d'ouverture été (Juillet/Août) :

- Mardi de 16h00 à 18h30
- Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Jeudi de 13h30 à 17h00
- Vendredi de 14h00 à 18h30

Fermeture du 11 au 16 Août 2025



## MAIRIE DE VAL-DE-COGNAC

### Commune de Val-de-Cognac

2 place du champ de foire,  
CS 20009 VAL-DE-COGNAC  
16121 COGNAC Cedex  
**05 45 83 25 69 - 05 45 83 84 01**  
mairie@valdecognac.fr  
<https://val-de-cognac.com>

### Horaires d'ouverture mairie de Cherves-Richemont :

Lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
Mercredi de 13h30 à 17h00  
Jeudi de 9h00 à 12h30  
Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

### Horaires d'ouverture mairie de Saint-Sulpice-de-Cognac :

Mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00  
Mercredi de 9h00 à 12h30  
Jeudi de 14h00 à 18h00

## MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

1 impasse du vieux chêne

**05 45 83 70 40**

### Horaires d'ouverture :

Mardi de 16h00 à 18h00  
Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00  
Vendredi de 14h00 à 18h30  
Samedi de 9h00 à 12h00

### Horaires d'ouverture été (Juillet/Août) :

Mardi de 16h00 à 18h30  
Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00  
Jeudi de 13h30 à 17h00  
Vendredi de 14h00 à 18h30  
**Fermeture du 11 au 16 Août 2025**

## ÉCOLES

École J.M Weber (maternelle)

**05 45 83 28 35**

École P. Garandeau (élémentaire)

**05 45 83 25 30**

École Canton Buhet (maternelle et élémentaire)

**05 45 83 84 76**

École Ste Eustelle (maternelle et élémentaire)

**05 45 83 28 53**

IREO

**05 45 83 16 49**

## MULTI-ACCUEIL “LES TITOUS”

2 impasse du vieux chêne

**06 16 21 21 97**

L'âge d'accueil minimum est de 10 semaines  
Accueil régulier et occasionnel du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

## ACCUEIL DE LOISIR “LA P'TITE POMME”

6 rue Moral de Calatrava

**06 78 65 05 87**

Les mercredis de 7h30 à 18h30

## ESPACE FRANCE SERVICES

2 place du champ de foire, 16370 VAL-DE-COGNAC

**05 45 83 77 47**

### Horaires d'ouverture :

Lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00  
Mardi de 9h00 à 12h30  
Mercredi de 14h00 à 17h00  
Jeudi de 9h00 à 12h30  
Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

## SERVICE COLLECTE DE DECHETS

**05 86 19 00 95**

collecte.dechets@grand-cognac.fr  
grand-cognac.fr

## SERVICES A LA PERSONNE

### ADMR

Place du Champ de foire

**05 45 83 29 47**

Pour les personnes âgées ou celle qui ont besoin d'être aidées.

Lundi de 14h00 à 17h00  
Mercredi de 9h30 à 12h30  
Jeudi de 14h00 à 17h00

## PRÉSENCE VERTE

**05 45 97 81 30**

Portage de repas à domicile et télé-assistance  
46 bd Duroselle - 16000 Angoulême

## ASSISTANTE SOCIALE

Villa François 1er - Boulevard Denfert Rochereau

16100 COGNAC

**05 16 09 51 25**

## NUMÉROS UTILES

Le Tire-Bouchon (restaurant) - **05 45 81 68 71**

La CabanaPizz (Pizzeria) - **09 83 28 79 46**

Coiffeur Saint Sulpice - **05 45 80 96 70**

Coiffeur Cherves - **05 45 83 28 41**

Boulangerie - **05 45 36 27 86**

Pharmacie - **05 45 83 27 75**

Médecins - **05 45 83 27 88**

Maison de santé pluridisciplinaire - **07 65 72 97 84**

Dentiste - **05 45 83 10 97**

Ostéopathe - **06 42 56 80 23**

Etiopathe - **07 49 55 95 17**

Infirmières - **05 45 83 25 05**

Transcom (transport vers Cognac) - **08 00 88 16 91**

Taxi - **06 35 38 14 50**

Presbytère - **05 45 83 25 64**

Garage - **05 45 82 39 29**

Alimentation Vival - **05 45 83 15 44**

Relais de Poste - **05 45 83 15 44**

Tabac - Presse - **05 45 83 14 50**